

Base de données sur les accords d'entreprise transnationaux

| | |
|---------------------------------------|--|
| Entreprise | Vinci |
| Pays du siège social | France |
| Chiffre d'affaires | 40,248 milliards € (2017) |
| Effectif | 194428 (2017) |
| Titre complet du texte | Déclaration commune sur l'objectif 0 accident |
| Version linguistique originale | non défini |
| Date de signature | 1 juin 2017 |
| Signataires | PDG, secrétaire du CE européen |
| Principaux objectifs du texte | <p>"L'engagement sur l'objectif « zero accident » est au cœur du Manifeste de VINCI. La présente déclaration, élaborée avec le comité d'entreprise européen du Groupe, témoigne d'une volonté commune d'atteindre cet objectif. Elle a vocation à constituer un cadre de référence concernant les actions incontournables et fondamentales à mettre en œuvre ainsi que les actions de progrès et les réflexions à mener dans les sociétés du Groupe en matière de protection de la santé et de prévention des risques professionnels. Elle affirme notre conviction partagée que le progrès n'est possible qu'avec l'ensemble des collaborateurs et leurs représentants au travers de la promotion de notre culture sécurité."</p> |
| Durée | durée indéterminée |
| Statut du texte | non défini |
| Loi nationale applicable | non défini |
| Mise en œuvre et déploiement | <p>"Dans le respect du modèle décentralisé du Groupe et dans l'objectif d'adapter les actions au plus près du terrain, les engagements Santé-Sécurité sont déterminés et déclinés au sein de chaque pôle en vue d'en promouvoir l'amélioration continue. L'encadrement est en charge de la mise en œuvre concrète des actions en faveur de la santé et de la sécurité des collaborateurs de leur périmètre."</p> |

| | |
|---|---|
| Suivi | <p>"Conformement a l'accord du comite d'entreprise europeen VINCI en vigueur, une information trimestrielle est transmise au bureau du comite concernant les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles"</p> <p>"Condition necessaire de progres reels et durables, les resultats des actions entreprises sont mesures par des indicateurs pertinents qui font l'objet d'une presentation permettant d'echanger sur les moyens susceptibles d'ameliorer ces resultats.</p> <p>Tout accident doit, au sein de l'entreprise, donner lieu a une enquete methodique et approfondie, partagee avec les representants du personnel.</p> <p>L'identification des situations a risque et des presque-accidents doit etre favorisee afin de reduire le nombre d'accidents mais surtout de construire une culture de la securite au quotidien."</p> |
| Sanction et règlement des conflits | non défini |
| Textes liés | Accord cadre entre QDVC - Vinci - IBB (2017) |